

LE FOOTBALL DES U9

I. Philosophie

C'est une activité de masse, à laquelle tous les enfants peuvent participer (à 6 et 7 ans, filles et garçons ont des aptitudes physiques et équivalentes).

Ce doit être surtout un JEU loyal et éducatif, un JEU d'initiation sans contrainte excessive qui fait aimer et apprendre le football. Pour le jeune qui le pratique, c'est la fête, le plaisir.

Il n'y a donc ni compétition, ni classement, ni championnat, ni tournoi, mais des plateaux appelés rassemblements. Il est indispensable que les plateaux organisés permettent de garder la fraîcheur naturelle et la spontanéité des gamin(e)s de 6 et 7 ans. C'est ainsi que l'on s'abstiendra de crier après les enfants, qu'on admettra leurs imperfections. On s'abstiendra également de critiquer l'arbitre, qui, lui aussi, apprend.

Les attitudes des adultes qui n'ont pas compris cela éloignent définitivement les jeunes de notre discipline.

2 – Pédagogie

L'enfant n'est ni un adulte en réduction, ni un être inintelligent.

Les licenciés U7, U8 et U9 sont au stade de l'éveil, à l'âge du jeu.

L'éducateur devra donc travailler l'éveil par le jeu.

La croissance de l'enfant de cet âge est un processus irrégulier dans son déroulement et très variable d'un individu à l'autre. Sur le plan de la pédagogie sportive, il est nécessaire de respecter l'ordre programmé des acquisitions psychomotrices et intellectuelles :

- Psychomotrices : peu de tonus musculaire ; masse musculaire faible ; fragilité osseuse ; corps inadapté à des efforts de résistance ; réserves énergétiques faibles et rapidement épuisées.
- Intellectuelles et affectives : l'enfant a besoin de jouer, il est actif, curieux, enjoué, mais aussi instable, sensible, coléreux, vulnérable. Il est encore immature et individualiste, voire égocentrique. Mais il éprouve le besoin de plaire. Il est encore, à l'école, au niveau des apprentissages fondamentaux.

L'éducateur doit employer un vocabulaire simple, approprié, encourageant, pour aider l'enfant à se développer physiquement et mentalement dans son sport préféré.

3 - Organisation

a) Le Club

Le responsable technique doit insister pour accueillir un maximum de licencié(e)s et former le maximum d'équipes (par exemple, si on a 9 licenciés, on peut déclarer 1 équipe pour l'article 10, mais engager 2 équipes pour les rassemblements, quitte à « emprunter » un joueur sur place).

Il faut proposer un encadrement technique compétent (initiateurs), rechercher et former des accompagnateurs. Pour cela, on peut utiliser des parents, en veillant à ce que ces personnes soient particulièrement sensibles à cette catégorie d'âge.

b) Le plateau

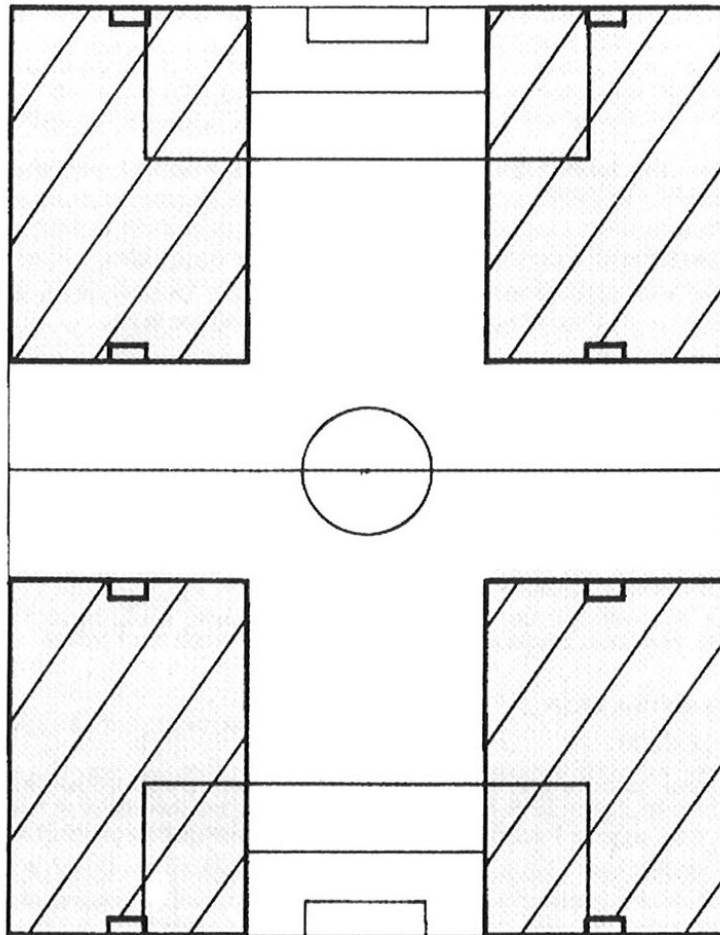
Le terrain de jeu, le ballon, la durée du jeu sont adaptés aux possibilités des licenciés U7, U8 et U9.

Le club organisateur prépare les terrains (faire jouer sur terrain vert de préférence), met en place les ateliers (lorsque cela est possible), assure la tenue des feuilles de match (attention aux

amendes), accueille les équipes avec convivialité. Dans cette tâche, il peut se faire conseiller et aider par l'assistant de secteur. La participation des équipes U9 aux rassemblements ainsi que l'accès aux installations doivent être gratuits.

Cette organisation doit être souple, afin de permettre de faire jouer le maximum d'équipes, donc de joueurs et joueuses. On n'hésitera pas à mélanger des enfants de clubs différents. Le plan des rencontres sera communiqué aux responsables des équipes.

- **Traçage**



PARENTS ET SPECTATEURS RESTENT HORS DU TERRAIN

- **Le Matériel**

- la boîte de pharmacie

- les ballons n°3 ou 4 correctement gonflés. (éviter de faire jouer les U9 avec certains ballons qui font mal)

- les protèges-tibias sont obligatoires

- les joueurs portent de préférence des chaussures à crampons multiples (chaussures de tennis et baskets sont tolérés).

- **L'Arbitrage**

- S'assurer que l'arbitre connaît les lois du jeu du football à 5

- Un responsable d'équipe, un accompagnateur, un jeune cadre technique ou un jeune joueur assure la direction du jeu.
- Toutefois, les clubs ont la possibilité de faire arbitrer des rencontres de Foot à 5 par des joueurs de catégorie U15, U17 et U19 pendant la durée de leur suspension, si celle-ci est inférieure à 6 mois.
- Il est recommandé de se placer à l'extérieur du terrain. Il peut ainsi, si cela est nécessaire, assurer en même temps la surveillance d'une ligne de touche. Il indiquera du bras le sens de la rentrée de touche et nommera la couleur du maillot de l'équipe bénéficiaire.
- L'autre ligne de touche sera surveillée par un autre juge.

Les règles du jeu sont celles du football à 11, sauf restrictions suivantes :

- Le hors jeu est supprimé
- Toutes les fautes seront sanctionnées par un coup franc direct, tiré à l'endroit où s'est produite la faute
- Toutefois, l'arbitre pourra siffler un pénalty s'il considère la faute intentionnelle ou grave, quel que soit l'endroit du terrain où elle a été commise. Le pénalty sera tiré de 6 m. Aucun joueur n'aura le droit d'être dans la surface de réparation et les équipiers adverses seront à une distance de 6 m (même distance imposée pour le coup d'envoi, les coups francs et les corners).

Lors de rassemblements en salle, appliquer les mêmes règles qu'en plein air.

L'arbitrage se doit d'être éducatif et bienveillant.

On expliquera à l'enfant la faute qu'il a commise. (exemple : sur une mauvaise remise en jeu lors d'une rentrée de touche, le même joueur recommence).

- **Déroulement**

- Faire jouer les matches en même temps,
- La durée d'un match est de 2 x 10 minutes (si l'équipe joue 2 rencontres),
En aucun cas, le temps ne doit excéder 40 minutes pour 2 rencontres,
- Ne pas faire que des rencontres,
- Alternier rencontres, jeux pré-sportifs et relais, si possible,
- Toutes les équipes ne sont pas obligées de se rencontrer,
- Si récompenses, les mêmes pour tous,
- Veiller à la durée des efforts (importance de la récupération),
- Ne pas oublier le goûter lié à la fête.

Il est recommandé d'utiliser les lignes existantes : longueur, largeur, surface de but du terrain à 11.

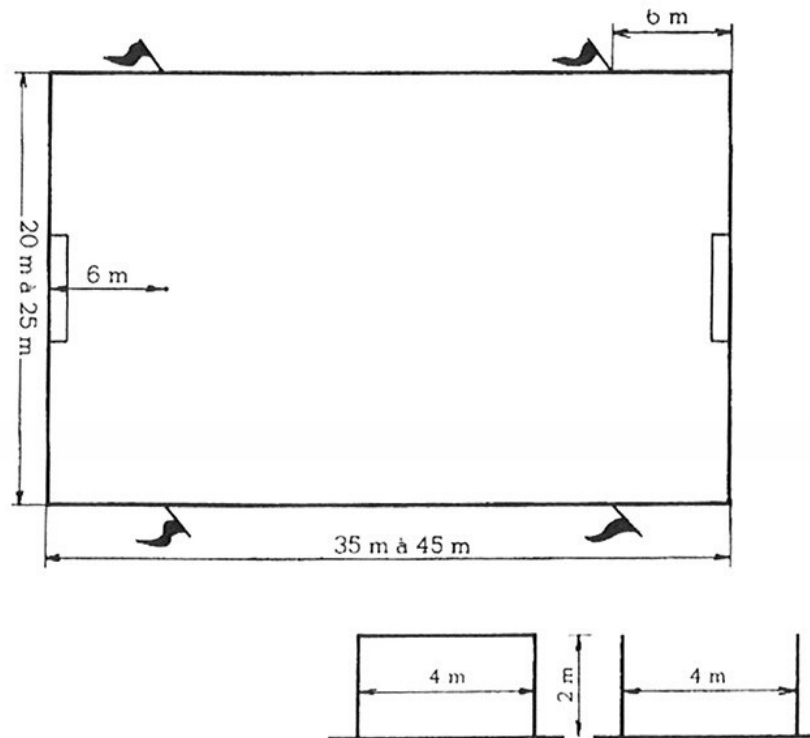
Des plots de constri-foot pour finir de délimiter les aires de jeu (il n'est pas nécessaire d'effectuer des tracés supplémentaires).

- **Le terrain**

- 35 à 40 m x 20 à 25 m
- 4 plots coniques ou constri-foot placés chacun à 6m de chaque coin, sur la longueur du terrain, permettent, sans tracé particulier, de déterminer les deux surfaces de réparation.

Remarques : dans cette zone seulement, le gardien de but aura le droit de jouer à la main.

- Pénalty : à 6 m
- Buts : 4m x 2m (on peut utiliser des constri-foot)



- **Les équipes**

Une équipe se compose de 5 joueur(euses), dont un(e) gardien(ne), et de 3 remplaçant(e)s, qui peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu. Le remplacement est permanent. L'éducateur devra veiller à ce que chaque enfant joue au moins l'équivalent d'une période.

3 – Administration et obligations

a) La section U9

La section U9 de la commission départementale Jeunes et Technique gère le football des U9. Elle se compose d'un bureau de 8 membres et d'une trentaine d'assistants de secteurs. Elle gère ainsi environ 300 clubs pour plus de 450 équipes. Elle comptabilise le nombre de licences, de rassemblements, afin de définir la position des clubs en regard de l'article 10 du DMF, leur classement au Challenge du Meilleur Club de Jeunes, ainsi que les amendes éventuelles.

Elle est garante du respect de la philosophie du football des U9. A ce titre, elle interdit toute forme de compétition, les résultats des matches n'ayant qu'une valeur relative. Toute organisation sous forme de tournoi ou de rassemblement donnant lieu à classements sera sanctionnée, le club organisateur étant frappé d'une amende figurant au Statut financier du DMF, ainsi que d'une pénalité de 50 points au Challenge du Meilleur Club de Jeune. Un club qui participe à une telle organisation est pénalisé de 20 pts à ce même challenge.

Son rôle essentiel est de soutenir, aider, conseiller les clubs. Elle assure toutes les formes d'organisation de rassemblements. Ceux-ci doivent faire partie d'un calendrier des rencontres amicales est en contact permanent avec les clubs, afin d'être à leur écoute et à leur service. Celui-ci conseille, prend acte des difficultés et rend compte à la commission.

Elle organise et gère la «journée nationale des U9 », en relation avec les Conseillers Techniques Régionaux et Départementaux et les animateurs de Ligue ou de District.

b) Obligations des clubs

- Conformément au titre 6 des règlements de la Ligue (article 10 des RS du DMF) et selon le niveau de l'équipe première, les clubs sont tenus de présenter une ou plusieurs équipes de U9. (les clubs qui n'ont pas suffisamment de licenciés ont la possibilité de jumeler. Toutefois, l'attribution d'une équipe U9 pour l'article 10 ne pourra se faire que si le club présente au moins 3 licences U9). Cette(ces) équipe(s) devront obligatoirement participer au minimum de 3 rassemblements en automne (ou hiver en salle) et 3 rassemblements au printemps (article 10/6).
- Tout participant doit être en possession d'une licence. Elle permet à l'enfant d'être assuré.

**Les U9, c'est l'avenir du football, c'est l'avenir du club.
Soyons attentifs à leur accueil !!**